

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-106

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
URBANISME

Sous matière :
ACTES RELATIFS
AU DROIT
D'OCCUPATION OU
D'UTILISATION DES
SOLS

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
OPERATION
VILLE
DURABLE
N°2023-10 -
MISE EN
PLACE D'UNE
OMBRIERE
PHOTO-
VOLTAIQUE
SUR LE
DOMAINE
PUBLIC
COMMUNAL -
ESPACE
PUBLIC DU
TIR A L'ARC

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François
VERONIN-MASSET,
- Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel
RATABOUIL,
- Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
- Prèscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents :

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien
ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 05 AVRIL
2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 05 AVRIL 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 20 AVR. 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-62 du 14 avril 2022, approuvant la réalisation d'ombrières photovoltaïques par la Société Ombrières d'Occitanie, à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée portée à la connaissance de tous afin de permettre à toute personne intéressée de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire sur sept sites appartenant au domaine public communal,

Il indique qu'il est nécessaire de préciser par délibération la localisation sur chaque site et les caractéristiques correspondantes, cela afin de rendre leurs réalisations indépendantes les unes des autres.

L'opération vise à créer une ombrière en panneaux photovoltaïques sur l'espace public du Tir à l'Arc, aux conditions suivantes :

Localisation	Espace Public du Tir à l'Arc Rue du Pic de Nore
Parcelles cadastrales	AE 635
Dimension de l'ombrière	Largeur 27.40 m - Longueur 50.20 m
Puissance totale estimée des panneaux	280 kWc

Un permis de construire référencé PC 0110762200037 a été accordé par arrêté n° 2022R2299 en date du 30 novembre 2022 à la SAS Ombrières d'Occitanie. Celui-ci a fait l'objet d'un transfert par arrêté n° 2023R0012 du 2 janvier 2023 au profit de la SASU 001.

Un état descriptif de division en volumes, sera établi par un géomètre pour déterminer le lot de volume de cette installation (fondations, noues, élévations des structures, appareillages) et les servitudes particulières y afférents, en particulier des servitudes de passage et de passage de câbles.

Cette mise à disposition du domaine public sera établie sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, constitutive de droits réels, pour une durée de 30 ans (trente ans) et moyennant une redevance annuelle de 500.00 Euros entre le 1^{er} et la 30^{ème} année.

A la fin de cette autorisation, les constructions et les aménagements qui auront pu être réalisés par la Société SASU OO1 sur les sites concernés, deviendront de plein droit l'entière propriété de la commune et ce sans qu'il soit dû à quelque titre que ce soit une indemnité. Néanmoins, il sera prévu dans l'autorisation une possibilité pour la Ville de demander au bénéficiaire, la remise en état des lieux, à ses frais.

En outre, cette autorisation sera conditionnée à la réalisation de la condition suspensive en faveur du bénéficiaire : purge du recours des tiers de deux mois (à compter de l'affichage).

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour autoriser l'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels, et toutes servitudes nécessaires à la réalisation et à l'exploitation de l'ombrière, au profit de la Société SASU OO1.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE la création d'une ombrière en panneaux photovoltaïques sur l'espace public du Tir à l'Arc.

AUTORISE la SASU OO1 à développer, construire et exploiter l'ombrière sur le site cité ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de SASU OO1, en vue de l'installation et l'exploitation d'une ombrière

photovoltaïque ainsi que de pré-équipement pour accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques, et tout document y afférent ; pour une durée de 30 ans et une redevance annuelle de totale de 500.00 Euros net.

PRECISE que la SASU OO1 prendra en charge, la totalité des coûts de l'installation, les frais de géomètre ainsi que les frais notariés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,


Patrick MAUGARD



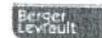
Ampliation faite le **20 AVR. 2023**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **18 AVR. 2023**
Par publication le : **20 AVR. 2023**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**



ID : 011-211100763-20230413-DB2023106-DE